

# **Vote au Parlement Européen sur le Règlement Emballages : un pas en avant, deux pas en arrière**

23 novembre 2023

Ce mercredi 22 novembre, le Parlement Européen votait le projet de règlement sur les emballages et déchets d'emballages. Réseau Vrac et Réemploi, fortement impliqué ces derniers mois sur ce texte, salue un texte "en demi teinte" qui acte plusieurs avancées majeures, notamment sur le vrac, tout en manquant une occasion sur les sujets relatifs au réemploi

## **1. Réduction des ambitions concernant le réemploi :**

Réseau Vrac et Réemploi déplore l'abandon par le Parlement Européen des objectifs de réemploi dans le secteur de la restauration, notamment rapide. Dans sa version initiale présentée en novembre dernier par la Commission européenne, et consolidée en octobre par la Commission ENVI du Parlement européen, le texte affichait deux objectifs ambitieux : l'interdiction de l'utilisation d'emballages à usages unique dans la restauration rapide (assiettes, gobelets, serviettes) et la mise en place d'objectifs de réemploi dans la vente à emporter. Réseau Vrac et Réemploi regrette fortement que sur ces deux sujets (article 22 et 26 du texte), les objectifs aient été pour l'un supprimés et pour l'autre revus à la baisse. En dépit d'une forte mobilisation de Réseau Vrac et Réemploi ces dernières semaines, l'association professionnelle regrette que les eurodéputés aient cédé à l'intense lobbying mené par les acteurs du secteur des emballages à usage unique et ceux de la restauration rapide, McDonald's en tête.

*"Il est alarmant de constater que des députés européens aient cédé aux arguments des lobbyistes. Nous craignons que cela n'affecte directement notre réglementation en vigueur : depuis le 1er janvier 2023 la France est le premier pays européen à imposer la vaisselle réutilisable dans la restauration rapide quand la consommation se fait sur place"* Célia Rennesson, Directrice de Réseau Vrac et Réemploi.

Par ailleurs, Réseau Vrac et Réemploi s'étonne de l'abandon des objectifs de réemploi relatifs à l'emballage de vente des vins, des vins mousseux, des produits vinicoles aromatisés et spiritueux. Réseau Vrac et Réemploi souhaite rappeler que ce secteur est pourtant particulièrement approprié, prometteur au niveau de l'export et a déjà prouvé son efficacité technique en matière de réemploi, notamment en France.

## **2. Exemptions à la possibilité de réemploi**

Pour Réseau Vrac et Réemploi, l'ajout d'exemptions aux objectifs de réemploi est également une source de préoccupation majeure. Dans la version adoptée, si un État membre déclare un taux de recyclage supérieur à 85 % pour certains emballages, ces derniers sont exemptés des objectifs de réemploi.

*“En favorisant le recyclage plutôt que le réemploi, le Parlement remet en question le fondement même de la législation européenne sur les déchets, à savoir la hiérarchie des modes de traitement des déchets. Le recyclage, même robuste, ne peut résoudre seul le problème des déchets.”* Célia Rennesson, Directrice de Réseau Vrac et Réemploi.

### **3. Une bonne nouvelle : le passage à l'échelle pour le vrac**

Malgré ces déceptions, une avancée positive mérite d'être soulignée pour Réseau Vrac et Réemploi. À partir du 1er janvier 2030, les grands distributeurs devront consacrer 10 % de leur surface de vente au vrac. Cette initiative ouvre des perspectives enthousiasmantes pour le marché européen, notamment pour les entrepreneurs français, pionniers dans ce domaine.

*“Nous sommes heureux de constater que le modèle français, qui impose la vente de produits présentés sans emballage, y compris en vrac dans les grandes surfaces depuis 3 ans, s'exporte désormais au niveau européen. C'est une bonne nouvelle pour l'ensemble des acteurs du secteur”.* - Célia Rennesson, Directrice du Réseau Vrac et Réemploi.

Sur le volet du réemploi, les objectifs de réemploi fixés pour les boissons alcoolisées (10 % d'ici 2030 et 25 % d'ici 2040) et non alcoolisées (20 % d'ici 2030 et 35 % d'ici 2040) vont également dans le bon sens même si les objectifs auraient dû s'étendre à l'ensemble des produits de grande consommation.

**Réseau Vrac et Réemploi reste mobilisée et déterminée à promouvoir le réemploi et le vrac à l'échelle européenne, et poursuit son travail de conviction alors que s'ouvrent désormais les négociations en trilogie.**



**Réseau Vrac  
& Réemploi**

Réseau Vrac et Réemploi est l'unique réseau national des entreprises du réemploi des emballages et de la consommation vrac.

Ses missions sont de construire un cadre légal favorable, de former et d'informer les professionnels pour accompagner le changement, créer du lien entre tous les acteurs et d'ancrer ce mode de vie plus durable dans les habitudes du plus grand nombre.

Réseau Vrac et Réemploi fédère un écosystème dynamique porté par une équipe d'experts qui structure et accélère une filière d'avenir.

**Contact presse :**  
Sébastien Gonfroy  
06 12 37 13 75

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}  
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

